

2016

# Inventaire de la Biodiversité Communale Commune du Boullay-Mivoye



## Eure-et-Loir Nature

Maison de la Nature

Rue de Chavannes

28630 Morancez

Tél : 03.37.30.96.96

E-mail : [asso@eln28.org](mailto:asso@eln28.org)

Site internet :

[www.eln28.org](http://www.eln28.org)

# **Inventaire de la Biodiversité Communale**

-

## **Commune du Boullay-Mivoye**

**Rédaction :** Morgane BANSARD et Eva CHERAMY

**Bases de données :** Eure-et-Loir Nature, SIRFF,  
Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

**Botanique – Mammifères – Chiroptères – Lépidoptères – Odonates :** Eva CHERAMY, Morgane BANSARD, Anne DESPEYROUX, Justine POUJOL

**Ornithologie - Amphibiens – Reptiles :** Eric GUERET, Anne DESPEYROUX

*Photographies de couverture :*

En haut de gauche à droite : Géranium sanguin (A. Despeyroux), Anax empereur (J. Poujol)

En bas de gauche à droite : Rosier rouillé (A. Despeyroux), Mégère (J. Poujol), Ophrys mouche (E. Chéramy)

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	4
I) Méthodologie de travail.....	5
a. L'organisation au sein de l'association .....	5
b. L'implication des élus et des habitants .....	5
II) Présentation de la commune .....	6
a. Le contexte socio-économique .....	6
b. L'occupation du sol.....	6
c. L'état des connaissances .....	7
III) Inventaire de la biodiversité communale.....	7
3.1) Les protocoles d'inventaires .....	7
L'inventaire de la flore.....	7
L'inventaire des oiseaux .....	8
L'inventaire des amphibiens.....	10
L'inventaire des mammifères.....	10
L'inventaire des autres groupes taxonomiques .....	12
Les limites des inventaires.....	12
3.2) Les résultats des inventaires .....	12
L'inventaire des habitats .....	12
L'inventaire floristique.....	15
L'inventaire des oiseaux .....	21
L'inventaire des amphibiens et reptiles .....	25
L'inventaire des insectes .....	27
L'inventaire des mammifères .....	30
IV) Les zones d'intérêt et les préconisations d'action.....	33
4.1) Les zones d'intérêt à enjeux de conservation.....	33
4.2) Les préconisations d'actions .....	35

## Introduction

C'est au cours du XX<sup>ème</sup> siècle que la France découvre les véritables richesses de son territoire mais aussi les nombreuses menaces qui pèsent sur elles. Dans la seconde moitié de ce siècle, des stratégies d'amélioration des connaissances et de protection de l'environnement voient le jour dans la politique globale d'aménagement de l'espace.

Le territoire français métropolitain compte 36 500 communes. Cette unité administrative constitue une maille intéressante pour la collecte de l'information et la mise en œuvre d'actions. Mais peu de communes disposent aujourd'hui d'un outil fonctionnel permettant d'une part la connaissance du patrimoine naturel et d'autre part la réalisation de travaux de restauration, de gestion et de protection de ce patrimoine. Pourtant, la connaissance de la biodiversité est désormais obligatoire et doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme (loi Grenelle II).

Pour permettre aux communes de mener une politique environnementale, il est nécessaire qu'un état des lieux soit réalisé. Dans ce contexte, les inventaires de biodiversité communale (IBC) ont pour objectif de porter à la connaissance des élus le patrimoine de leur commune afin de le préserver dans le cadre des projets d'aménagement ou de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le second objectif est de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques et les connexions qui existent ou manquent entre les différents milieux naturels présents sur la commune. De cette manière, la réalisation d'un IBC participe également à l'élaboration de la trame verte et bleue. Des aménagements en faveur de la biodiversité et de la restauration des corridors écologiques pourront être engagés. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité biologique sur la commune.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune du Boullay-Mivoye a souhaité s'investir dans la réalisation d'un IBC en partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature. Le Boullay-Mivoye est ainsi la huitième commune du département à s'inscrire dans cette démarche.

Le Boullay-Mivoye est une commune rurale, au sud de Dreux, qui compte environ 450 habitants (INSEE 2013). Sa superficie est de 10,9 Km<sup>2</sup>. Cette commune, située sur le plateau à proximité de la vallée de L'Eure, est ancrée dans un paysage agricole de grande culture, traversé par la RN154.

Le présent document constitue la synthèse des résultats de l'IBC mené sur la commune du Boullay-Mivoye durant l'année 2016. Il comprend une présentation des méthodologies d'inventaires et l'état des lieux du patrimoine naturel recensé sur la commune, la mise en évidence des éléments préservés, menacés ou dégradés. Une dernière partie est consacrée à la définition d'actions qui pourraient favoriser leur préservation et leur mise en valeur.

## I) Méthodologie de travail

### a. L'organisation au sein de l'association

Trois salariés de l'association travaillent sur les IBC :

- Eva Chéramy, chargée de mission biodiversité, pour les inventaires flore, habitats, chiroptères, odonates et lépidoptères. Elle est également l'interlocutrice principale auprès des élus de la commune ;
- Eric Guéret, technicien faune, pour les inventaires oiseaux, amphibiens et reptiles ;
- Laurie Girard, chargée de mission sensibilisation à l'environnement, pour la partie sensibilisation auprès des habitants et des scolaires.

L'équipe salariée est également épaulée d'un volontaire en service civique, de stagiaires et de bénévoles de l'association en particulier Anne Despeyroux bénévole naturaliste et habitante de la commune.

### b. L'implication des élus et des habitants

Pour répondre à l'objectif premier des Inventaires de Biodiversité Communale (IBC) qui est de porter à la connaissance des élus et des habitants le patrimoine naturel de leur commune, il semble nécessaire de les impliquer dans l'inventaire.

Ainsi au cours de l'Inventaire de la Biodiversité Communale du Boullay-Mivoye, l'association a rencontré 4 fois les élus :

- Un première fois au début du projet afin de présenter ce qu'est un IBC, la démarche de travail et le planning ;
- Une seconde fois lors de la signature de la convention en présence de la presse ;
- Une troisième fois pour présenter les premiers résultats et élaborer les actions de sensibilisation auprès des habitants ;
- Une dernière fois pour présenter les résultats finaux de l'inventaire ainsi que les préconisations d'actions visant à préserver voire améliorer le patrimoine naturel de la commune.

Ces rencontres avec les élus sont avant tout des temps d'échanges avec les chargées de mission de l'association. Ces échanges sont indispensables tant pour l'intégration des attentes des élus que pour la valorisation de l'IBC.

Les habitants sont également sollicités pour participer à l'inventaire. Plusieurs sorties et animations à destination du grand public et des scolaires sont organisées pendant et après la réalisation de l'IBC (sortie de découverte de la faune et de la flore, atelier de construction de gîtes et nichoirs pour les oiseaux ou les insectes, etc).

## II) Présentation de la commune

Le Boullay-Mivoye est une commune rurale du nord du département d'Eure-et-Loir. La commune s'étend sur 10,9 Km<sup>2</sup> et compte environ 450 habitants. Elle fait partie de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

### a. Le contexte socio-économique

Le Boullay-Mivoye est une commune historiquement tournée vers l'agriculture, avec près de 96% du territoire voué à cette activité. Un maraîcher bio s'est implanté sur la commune depuis deux ans et répond à une demande de produits issus de l'agriculture biologique sur le territoire communal et plus largement sur Dreux et la région Parisienne.

Aujourd'hui, la commune accueille principalement des auto-entrepreneurs. Par ailleurs, la commune ne possède plus de commerce de proximité, probablement en raison de la proximité directe de la commune au pôle urbain de Dreux agglomération.

Les actifs occupés ont vu leur nombre augmenter sur la commune, bien que seulement 15% travaillent sur leur lieu de domicile. Le taux de chômage est relativement bas par rapport à la moyenne de l'agglomération et la moyenne nationale (Extrait du PLU du Boullay-Mivoye).

### b. L'occupation du sol

L'occupation du sol de la commune se caractérise par deux entités, le bourg du Boullay-Mivoye et le hameau de Fonville. Elle est largement dominée par les terres agricoles. Une vallée sèche et des boisements sont présents au nord de la commune, ainsi que quelques mares au niveau des deux bourgs.



### c. L'état des connaissances

206 espèces de plantes avaient déjà été recensées avant de débiter l'Inventaire de Biodiversité Communale au cours des 16 dernières années par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

Des données flore plus récentes et des données faune sont également disponibles au niveau de nos bases de données grâce aux bénévoles naturalistes de l'association.

## III) Inventaire de la biodiversité communale

### 3.1) Les protocoles d'inventaires

#### L'inventaire de la flore

La flore fait partie de notre patrimoine naturel qu'il est nécessaire de préserver pour le transmettre aux générations futures. Les végétaux sont à la base de la chaîne alimentaire et ainsi indispensables pour bon nombre d'espèces animales. La protection de la nature passe inévitablement par la connaissance et la préservation de la diversité floristique.

La méthode employée est une méthode de prospection qui consiste à parcourir l'ensemble du territoire, en insistant sur les zones capables d'accueillir la plus grande richesse en biodiversité. L'observateur parcourt la zone d'étude en notant toutes les espèces végétales vasculaires, sous toutes les strates. L'inventaire se termine lorsqu'aucune espèce nouvelle n'apparaît. Les parcelles ne sont pas entièrement parcourues pour des raisons de temps et de moyens humains.

Un degré de rareté a été attribué à chaque espèce recensée (très commune, commune, assez commune, assez rare, rare, très rare et rarissime), à partir de l'Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir réalisé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Ce degré de rareté est défini d'après le nombre de communes du département où l'espèce est présente : une espèce rarissime est présente dans 1 ou 2 communes, une espèce très rare est présente dans 3 à 8 communes, une espèce rare est présente dans 9 à 20 communes, une espèce assez rare est présente dans 21 à 50 communes, etc.

La liste des espèces végétales déterminantes pour la création de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en région Centre, ainsi que les listes nationale et régionale des espèces végétales protégées ont été utilisées pour déterminer le statut patrimonial des espèces inventoriées.

Pour terminer, les listes des espèces végétales invasives de la région Centre, réalisées par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, a permis d'attribuer un statut à chaque espèce exotique envahissante. Le Conservatoire distingue 4 classes : les espèces invasives avérées, les espèces invasives potentielles, les espèces émergentes et les espèces à rechercher.

### L'inventaire des oiseaux

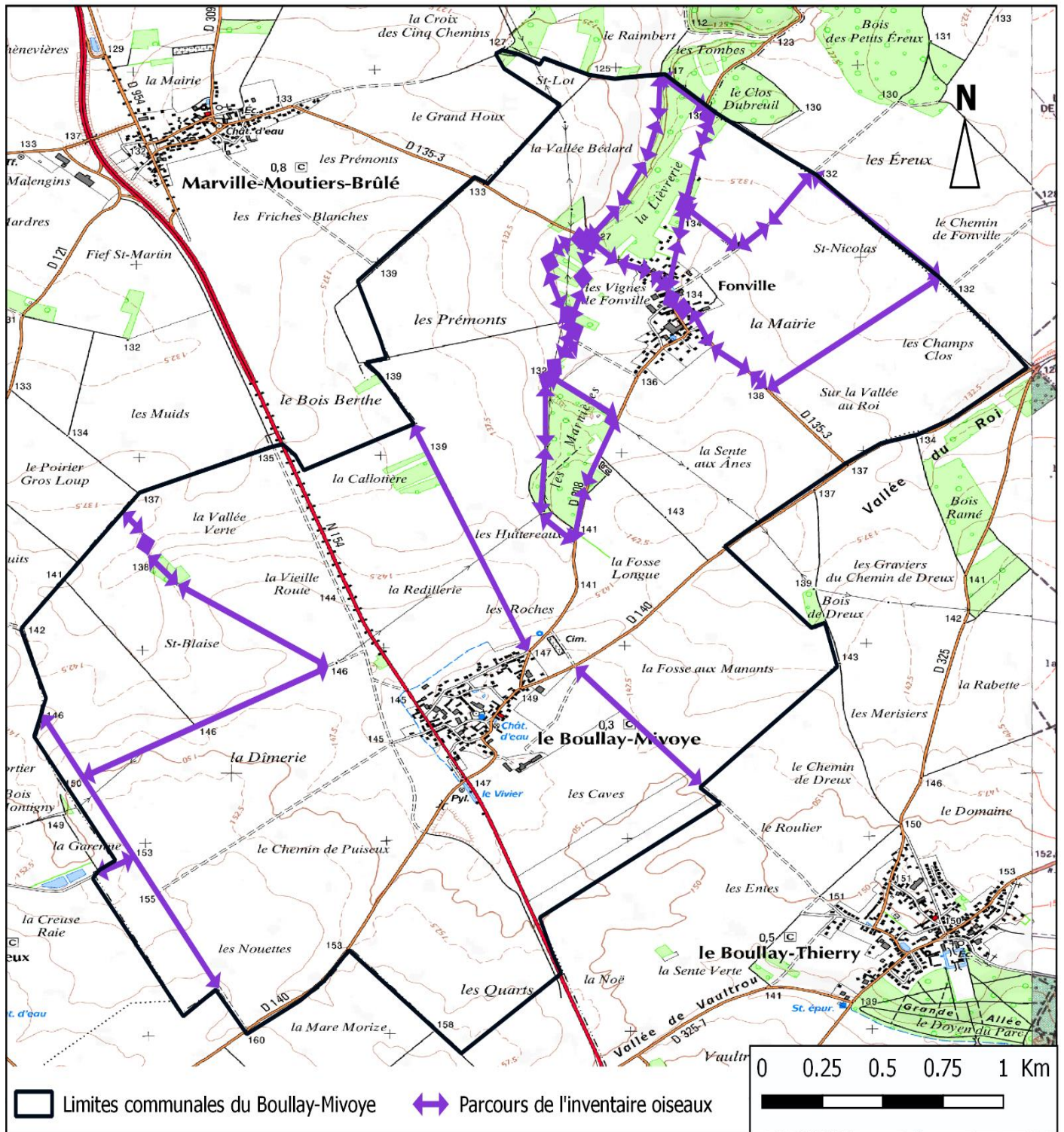
Les oiseaux constituent de très bons indicateurs de la qualité générale d'un milieu par leurs caractéristiques écologiques. La variété de leurs régimes alimentaires (frugivores, granivores, insectivores, etc.) permet d'estimer les potentialités nutritionnelles des milieux. Leurs modes de reproduction et de nidification variés donnent des indications quant à l'abondance des micro-habitats sur le territoire considéré. Enfin, ils correspondent à un groupe biologique très étudié et dont l'observation reste relativement simple.

Le protocole employé est un ajustement du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnages Ponctuels Simples (STOC EPS) élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dont l'objectif est d'évaluer les tendances d'évolution des effectifs reproducteurs des espèces d'oiseaux communs (Tanguy A et al, 2011 d'après Bibby et al, 2000).

La méthode est basée sur des points d'écoute qui ont pour but d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'indice d'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Les différents points d'écoute sont localisés suivant un parcours. Plusieurs parcours ont été définis afin de couvrir une plus grande diversité d'habitats (Cf. Carte des parcours d'écoute).

Les écoutes se font le matin, durant les trois premières heures du lever du soleil. L'observateur reste dix minutes sur chaque point et note l'ensemble des espèces vues et entendues. Les conditions météorologiques doivent être favorables, il est inutile de faire des écoutes par temps de pluie et de vent fort. L'observateur doit posséder une bonne connaissance auditive des oiseaux. Cet inventaire n'est réalisable que par des spécialistes (Tanguy A et al, 2011, d'après Gourdain P, 2011).





Sources: IGN Scan25

Réalisation: M. Bansard, Eure-et-Loir Nature, Janvier 2017

## L'inventaire des amphibiens

Les amphibiens sont des espèces très sensibles à la pollution des eaux, des sols, de l'atmosphère, à la prolifération de maladies et à la destruction et la fragmentation de leurs habitats. Ainsi, tout comme les oiseaux, ce sont d'excellents indicateurs de la qualité générale d'un milieu.

La méthode d'inventaire consiste à faire une première prospection en journée, à la vue et à l'épuisette sur l'ensemble des points d'eau identifiés. Une seconde prospection va se focaliser sur les points d'eau les plus favorables à la présence d'amphibiens et notamment de tritons. Cette prospection se fait en soirée. Elle consiste à faire un inventaire à vue et à l'épuisette et à réaliser des points d'écoute.

## L'inventaire des mammifères

L'inventaire s'est focalisé principalement sur les chauves-souris, seuls mammifères capables d'un vol actif (l'aile est une main qui s'est transformée et dont les longs doigts soutiennent une membrane de peau souple et élastique). Ce sont de grandes consommatrices d'insectes. Elles peuvent consommer en une nuit près de la moitié de leur poids en insectes variés (moustiques, mouches ou encore papillons de nuits)! Il faut savoir que les chauves-souris s'orientent dans l'espace et détectent leurs proies par écholocation (Tanguy et al, 2011 d'après Van Laere, 2008). Chaque espèce émet des sons qui lui sont propres, à une fréquence particulière. La majorité des sons émis sont imperceptibles pour l'oreille humaine d'où le besoin de les capter pour les analyser à l'aide d'un matériel spécifique (Tanguy et al, 2011).

Le protocole utilisé consiste à écouter et à enregistrer les ultrasons émis et à les analyser.

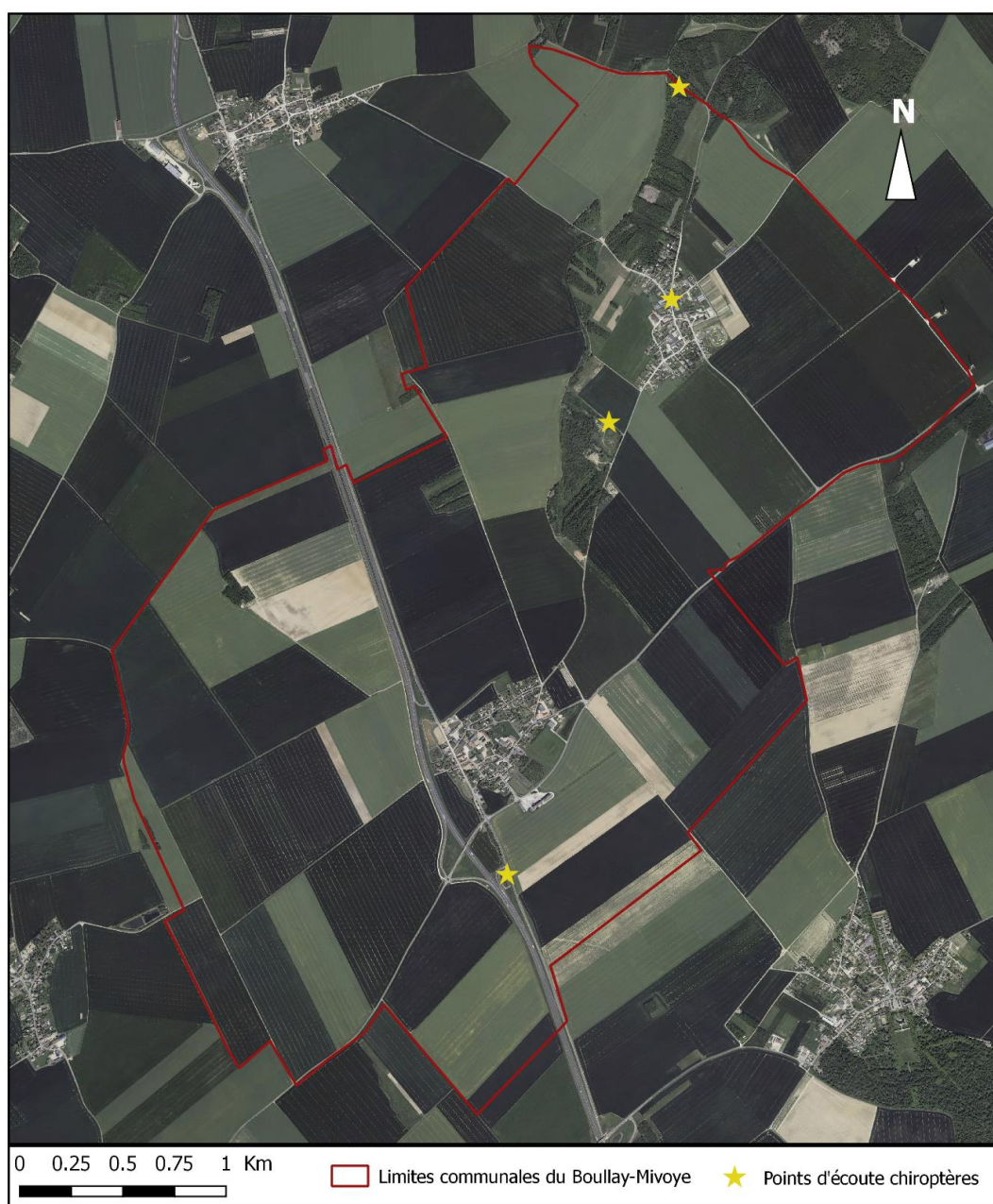
Des points d'écoute, de trente minutes chacun, sont réalisés. Leur nombre est déterminé en fonction des divers habitats favorables aux chiroptères, recensés sur le territoire communal. Il s'agit des terrains de chasse et de transit (haies, vergers traditionnels, prairies de pâture, rivières bordées d'arbres...). L'objectif est de réaliser une écoute dans chaque habitat favorable. Au niveau de chaque point, l'observateur écoute et enregistre si nécessaire les ultrasons émis par les chauves-souris grâce à un détecteur à ultrason (Cf. Carte des points d'écoute



chiroptères). Certaines espèces peuvent être identifiées sur le terrain, les autres sont enregistrées.

L'enregistrement est ensuite analysé à l'aide du logiciel « BatSound » qui transforme les sons en sonogrammes pour permettre l'identification des espèces.

Aucun protocole particulier concernant la prospection des mammifères autres que les chauves-souris n'a été mis en place. Les espèces rencontrées lors des sorties de terrain ainsi que les traces ou indices de présence ont été relevés.



Sources : Orthophotoplans 2012

Réalisation : M. Bansard, Eure-et-Loir Nature, Janvier 2017

## L'inventaire des autres groupes taxonomiques

Pour les autres groupes faunistiques, aucun protocole particulier n'a été mis en place.

Pour les insectes, l'inventaire s'est concentré sur les libellules et les papillons de jours pour des raisons de temps et de moyens. L'inventaire n'a suivi aucun protocole particulier si ce n'est la prospection des milieux favorables, à savoir les rivières, mares, étangs pour les libellules et les prairies pour les papillons. Les individus sont identifiés à vue et par la photographie. En cas de nécessité, ils sont capturés à l'aide d'un filet pour une observation des critères fins sur certaines espèces.

## Les limites des inventaires

Il est difficile et fastidieux de réaliser un inventaire complet de la faune et de la flore. Ce travail demanderait plusieurs années d'étude et des spécialistes pour les groupes compliqués et peu connus, ne serait-ce que pour inventorier l'entomofaune.

De plus, les conditions météorologiques de l'année 2016 n'ont pas été propices. Les fortes précipitations de mai/juin 2016 n'ont pas facilité le développement de certaines espèces.

### 3.2) Les résultats des inventaires

#### L'inventaire des habitats

La carte des habitats ainsi que la description de certains d'entre eux sont présentés ci-après :





Grandes cultures	Prairies de fauche	Plantation conifère	Terrain de tennis
Maraîchages	Fructifées	Mares	Décharge
Chemins agricoles	chemin enherbé	Bassin de rétention	Cimetière
Chemins enherbés	Haies	Espace vert	Tissu urbain très discontinu
Bandes enherbées	Bosquets	Jardin privé	Tissu urbain discontinu
Friches	Plantation Erables	Terrain de pétanque	Réseau routier

Sources: IGN, Orthophotoplans 2012, Inventaires terrains

Réalisation: M. Bansard, Eure-et-Loir Nature, Janvier 2017

- **Les grandes cultures** correspondent aux cultures de céréales (blé, orge...) et autres (Colza, lin...) sur de grandes surfaces non interrompues dans les paysages ouverts d'openfields.
- **Les friches** équivalent aux champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Elles sont colonisées par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles. Elles fournissent parfois des habitats propices aux animaux utilisant des espaces ouverts.
- **Les haies** ou alignements d'arbres sont des habitats boisés de petites tailles disposés de façon linéaire.
- **Les mares** sont de petites étendues d'eaux douces stagnantes dans des dépressions d'origine naturelle ou artificielle.
- **Les espaces verts urbains** correspondent aux espaces verts communaux. Ils se localisent dans les zones urbanisées. Ces espaces peuvent être des lieux de passage très utiles pour la faune, à condition qu'ils ne soient pas totalement clôturés.
- **Les bosquets** sont des zones boisées d'arbres indigènes caducifoliés.
- **Les fruticées** sont des formations pré et post forestières la plupart du temps décidues. Elles sont majoritairement composées de *Rubus fruticosus* et de *Prunus spinosa*.
- **Les prairies de fauche** sont des prairies mésophiles fertilisées sur des sols bien drainés.





L'inventaire floristique

◆ Bilan des données

STATUT DE FREQUENCE	ESPECES	REMARQUES
Très Rare	<b>Géranium sanguin (<i>Geranium sanguineum</i>)</b>	<b>Protection régionale</b>
	<b>Hellébore vert (<i>Helleborus viridis</i>)</b>	<b>Déterminante ZNIEFF</b>
	Poirier cultivé ( <i>Pyrus communis</i> )	-
Rare	Campanule à feuilles de pêcher ( <i>Campanula persicifolia</i> )	-
	<b>Épiaire d'Allemagne (<i>Stachys germanica</i>)</b>	<b>Déterminante ZNIEFF</b>
	Nénuphar blanc ( <i>Nymphaea alba</i> )	-
Assez Rare	<b>Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>)</b>	<b>Protection régionale</b>
	Gesse à larges feuilles ( <i>Lathyrus latifolius</i> )	-
	Mahonia ( <i>Mahonia aquifolium</i> )	-
	Néottie nid d'oiseau ( <i>Neottia nidus-avis</i> )	-
	<b>Ophrys mouche (<i>Ophrys insectifera</i>)</b>	<b>Déterminante ZNIEFF</b>
	Ornithogale en ombelle ( <i>Ornithogalum umbellatum</i> )	-
	Orobanche du picris ( <i>Orobanche picridis</i> )	-
	Fragon petit-houx ( <i>Ruscus aculeatus</i> )	-
	Véronique germandrée ( <i>Veronica austriaca</i> )	-
	Véronique filiforme ( <i>Veronica filiformis</i> )	-
	Vesce jaune ( <i>Vicia lutea</i> )	-
	Epervière des murs ( <i>Hieracium murorum</i> )	-
	Cératophylle épineux ( <i>Ceratophyllum demersum</i> )	-
	Vergerette de sumatra ( <i>Conyza sumatrensis</i> )	-
	Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> )	-
Assez commune	21	<b>Dont le Rosier rouillé (<i>Rosa rubiginosa</i>) : Déterminant ZNIEFF</b>
Commune	45	-
Très commune	125	-
Indéfini	8	-
Plantes au genre	6	-

### ◆ Calendrier des prospections

Trois journées de prospections spécifiques pour la flore ont été réalisées en 2016. Une bénévole botaniste de l'association, résidant sur la commune a également fourni des données flore en complément.

Année	Date
2016	03 Mars
	17 Mars
	17 Juin

### ◆ Résultats

Au cours de l'inventaire 226 espèces végétales ont été recensées (liste des espèces en annexe).

L'inventaire a permis de recenser 21 espèces dont le statut patrimonial ou la rareté en Eure-et-Loir nécessitent une préservation :

- **2 espèces protégées à l'échelle régionale ;**
- **4 espèces déterminantes ZNIEFF**, déterminantes pour la création de zones d'intérêt écologique ;
- **15 espèces assez rares à très rares** dans le département, sans statut particulier.

Des données bibliographiques, provenant du Conservatoire Botanique National (CBN), ont été recueillies. Parmi ces données, datant de 2000, 78 espèces n'ont pas été revues en 2016. Trois de ces espèces sont rares en Centre-Val de Loire : le Chardon à petits capitules (*Carduus tenuiflorus*), le Gaillet de Paris (*Galium parisiense*), déterminant ZNIEFF et l'Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*) ; Une espèce est assez rare : l'Epervière précoce (*Hieracium glaucinum*). L'orobanche du trèfle (espèce rare en Centre-Val de Loire) a également été observée en 2009 par Anne Despeyroux, bénévole d'Eure-et-Loir Nature et habitante du Boullay-Mivoye.

#### ✓ Les espèces protégées

Les espèces protégées bénéficient d'une protection juridique forte qui intervient à différentes échelles (européenne, nationale, régionale, etc.). Ce statut juridique interdit la destruction des spécimens, leur capture et leur déplacement et pour certaines espèces, la destruction ou la perturbation volontaire de leur milieu de vie.

**Présentation des deux espèces recensées sur la commune ayant une protection régionale :**



Le **Géranium sanguin** (*Geranium sanguineum*) est une plante vivace à grandes fleurs rouge, se développant en lisière forestière, sur les sols calcaires secs. Aux 19<sup>ème</sup> siècle, cette espèce était déjà très rare. Elle est actuellement présente uniquement sur les coteaux de la vallée de l'Eure. Les populations sont peu fournies et sensibles à la densification du couvert végétal. Un arrêté interministériel du 12 mai 1993, protège cette espèce en région Centre-Val de Loire. Cette espèce est présente en bord de chemin au lieu-dit "La Lièvrerie".



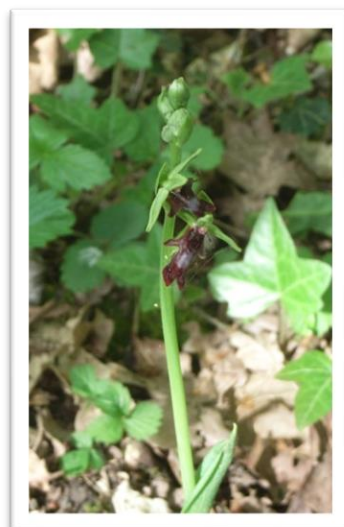
L'**Orchis pyramidal** (*Anacamptis pyramidalis*) est une plante vivace de la famille des orchidées, à tige élancée, à feuilles longues, étroites et dressées, à inflorescence dense et conique, composée de petites fleurs rose vif. Elle se développe de mai à juin sur les pelouses, talus, accotements herbeux, friches sur les sols calcaires secs.

Espèce très rare au 19<sup>ème</sup> siècle, elle reste assez rare en Beauce mais a colonisé depuis les coteaux crayeux de la vallée de l'Eure, aussi bien les pelouses naturelles que les parcelles mises en jachère depuis plusieurs années. Elle est protégée à l'échelle régionale. Sur la commune, elle a été observée en bord de chemin au niveau du lieu-dit "Les Vignes de Fonville".

✓ [Les espèces patrimoniales](#)

Les espèces patrimoniales n'ont pas de statut juridique. Il s'agit d'espèces considérées comme rares, remarquables, menacées, en limite d'aire de répartition ou à petite aire de répartition, d'espèces à intérêt patrimonial régional et d'espèces endémiques. C'est le cas par exemple, des espèces déterminantes ZNIEFF (Elissalde-Videment et al. 2004).

**L'Ophrys mouche** (*Ophrys insectifera*) est une plante vivace de la famille des orchidées, possédant une inflorescence très allongée, composé de labelles marron et blanc dont la forme peut faire penser à celle d'un insecte. Cette espèce fleurit d'avril à juillet sur des sols calcaires plutôt secs de boisements, de pelouses ou de fourrés. L'Ophrys mouche est assez rare en Eure-et-Loir. Elle est déterminante ZNIEFF en région Centre-Val de Loire. Sur la commune, elle est présente dans les boisements au lieu-dit "Les Marnières".



**L'Héllébore vert** (*Helleborus viridis*) est une plante vivace robuste, à fleurs verdâtres. Elle se développe dans des boisements à sols frais et assez humide, riches en calcaire et en éléments nutritifs. Autrefois, l'Héllébore vert était cultivée, dans les jardins et les monastères, pour ses qualités ornementales et ses propriétés médicales (vétérinaires). Néanmoins, cette espèce a toujours été très rare en Eure-et-Loir (Lefèvre, 1866). Elle est déterminante ZNIEFF en région Centre-Val de Loire. Au Boullay-Mivoye, elle est présente au lieu-dit "La Lièvrerie".

**L'Épiaire d'Allemagne** (*Stachys germanica*) est une plante vivace robuste (jusqu'à 80 cm de hauteur), couverte d'un feutrage laineux lui donnant une teinte vert blanchâtre. Elle est inféodée aux sols secs, plutôt calcaires, des friches, des talus et des accotements herbeux. Assez commune auparavant, cette épiaire est désormais rare et sporadique en Eure-et-Loir. Elle souffre notamment des fauchages répétés des bords de routes. Cette espèce est déterminante ZNIEFF à l'échelle de la région.

Le **Cératophylle épineux** (*Ceratophyllum demersum*) est une plante aquatique vivace, nageante ou fixée dans la vase, à feuilles divisées en lanières denticulées et regroupées en cercles autour de la tige. Cette espèce apprécie les eaux riches en éléments nutritifs. Elle est présente dans deux mares situées au niveau du bourg du Boullay-Mivoye.



Le **Poirier cultivé** (*Pyrus communis*) est, comme son nom l'indique, un arbre fruitier de la famille des rosacées cultivé pour son fruit. On peut le retrouver à l'état sauvage, ce qui est le cas au niveau des "Vignes de Fonville".



La **Campanule à feuilles de pêcher** (*Campanula persicifolia*) est une plante vivace, glabre, à souche rampante et à grosses fleurs bleues (de 2 à 6) réunies en grappes simples. Cette espèce est généralement présente sur les sols calcaires, plutôt secs, des lisières et des clairières forestières, des talus et des accotements. Considérée commune au XIX<sup>ème</sup> siècle (Lefèvre, 1866), elle est aujourd'hui rare en Eure-et-Loir. La Campanule à feuilles de pêcher a été observée en bordure du terrain communal au lieu-dit "Les Marnières". Des cultivars, souvent à fleurs blanches sont cultivés pour l'ornement dans les jardins.

#### ◆ *La flore invasive*

Les espèces invasives se définissent comme des espèces exotiques (introduites par l'Homme en dehors de leur aire de répartition), naturalisées dont la prolifération ou la présence au sein d'un milieu a des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire. Leur présence aboutit à un appauvrissement ou une banalisation de la flore, modifiant parfois la structure ou perturbant le fonctionnement naturel des écosystèmes.

Sur la commune, 3 espèces végétales invasives, à l'échelle nationale, ont été recensées. Ces **espèces sont considérées comme invasives avérées dans les milieux naturels**. La prolifération de ces plantes occasionnent des dommages importants sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies. Un effort de gestion doit être mis en œuvre pour limiter leur prolifération.

Une espèce invasive potentielle en **région Centre-Val de Loire** est également présente, il s'agit du Mahonia faux houx (*Mahonia aquifolium*), espèce invasive en milieux perturbés.

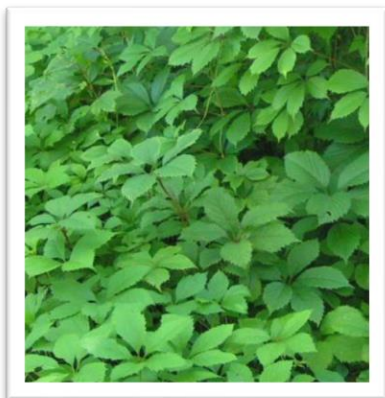


Statut	Espèces	Statut de fréquence départementale
Espèces invasives avérées en milieu naturel	Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )	CC
	Vigne-vierge ( <i>Parthenocissus inserta</i> )	-
	Renouée du Japon ( <i>Reynoutria japonica</i> )	AC

✓ Les espèces impactant la biodiversité

Les trois espèces invasives avérées recensées sur le territoire communal représentent une menace pour la biodiversité locale. Ces espèces peuvent être responsables de dommages écologiques significatifs en raison de la surface qu'elles recouvrent et/ou des écosystèmes qu'elles envahissent.

Le **robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre à grappes pendantes de fleurs blanches, muni de grandes épines. Originaire d'Amérique du Nord, il a été importé en Europe pour les besoins de la filière « bois énergie ». Il s'est largement naturalisé en France. Sa croissance rapide lui permet de former en quelques années des peuplements denses sur de grandes surfaces, concurrençant ainsi les espèces autochtones. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols en azote lui confèrent un pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise : les espèces des sols pauvres (souvent peu communes) disparaissent au profit d'espèces nitrophiles (espèces qui apprécient les sols riches en azote et qui sont très communes). Il est fréquent de rencontrer cet arbre dans les bois, talus, pelouses calcaires, fourrés, friches et terrains vagues, sur des sols bien drainés.



La **Vigne vierge** (*Parthenocissus inserta*) est une plante grimpante vigoureuse, caduque autrefois plantée pour recouvrir les façades des maisons. Aujourd'hui naturalisée, il n'est pas rare de la rencontrer sur les berges des rivières, les bords de route ou les terrains vagues. Elle peut former par endroit des peuplements limitant le développement de la flore locale.



La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) est une plante vivace robuste à souche traçante atteignant deux à trois mètres de hauteur. Originaires d'Asie orientale, cette espèce a été introduite en Europe comme plante ornementale et fourragère. Elle forme des fourrés denses souvent près des berges des rivières et des plans d'eau, sur les accotements et les talus, dans les fossés, terrains vagues, friches, en général sur des sols frais à humides et riches en éléments nutritifs. Là où elle s'implante, elle monopolise l'espace et les ressources conduisant à la disparition progressive des espèces locales.



Le **Mahonia faux houx** (*Mahonia aquifolium*) est un arbuste à feuilles composées, persistantes, coriaces et épineuses sur les bords du limbe et à bouquets dressés de fleurs jaunes. Fréquemment plantée comme arbuste ornemental, cette espèce a tendance à s'échapper des jardins et à se disséminer dans divers boisements. Elle est devenue localement abondante dans certaines vallées et en Beauce limoneuse.

Des actions spécifiques pour limiter le développement de ces espèces sont présentées dans les fiches actions (partie IV).

#### L'inventaire des oiseaux

##### ◆ Calendrier des prospections

Cinq sorties dédiées aux oiseaux ont eu lieu sur la commune du Boullay-Mivoye entre mars et juillet 2016.

Année	Date
2016	22 Mars
	26 Avril
	06 Mai
	20 Mai
	21 Juillet

##### ◆ Bilan des données

**71 espèces d'oiseaux** ont été recensées sur la commune. Parmi lesquelles :

- **8 espèces sont inscrites dans l'annexe I de la Directive « Oiseaux »**, ce qui signifie

que leurs habitats de reproduction doivent faire l'objet de mesures de protection spéciale ;

- **19 espèces sont classées dans les listes rouges nationales et/ou régionales** en danger critique d'extinction (CR), en Danger (EN), vulnérables (VU) ou quasi-menacées (NT) dont une espèce inscrite dans l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (ces statuts concernent les espèces nicheuses et non celles de passage) ;
- **5 espèces sont déterminantes ZNIEFF** en région Centre-Val de Loire.

Des données bibliographiques ont également été recueillies auprès des bénévoles d'Eure-et-Loir Nature, comme Anne Despeyroux. Ainsi, **20** autres espèces viennent compléter l'inventaire ornithologique, effectué sur la commune. Au total, ce sont **91 espèces** qui ont été recensées sur la commune dont **37** sont classées dans les listes rouges nationales et/ou régionales en CR, en EN, VU ou NT, **7** espèces inscrites dans l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et **12** sont déterminantes ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Il est important de noter que les statuts des listes rouges concernent les oiseaux nicheurs. Certaines espèces répertoriées dans le tableau étaient uniquement en passage migratoire et/ou en hivernage.

Statut	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale
<b>En danger critique</b>	Tarier des prés ( <i>Saxicola rubetra</i> ) Milan royal ( <i>Milvus migrans</i> )	
<b>En Danger</b>	Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) Cigogne blanche ( <i>Ciconia ciconia</i> ) Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) Mouette rieuse ( <i>Chroicocephalus ridibundus</i> )	Bruant des roseaux ( <i>Emberiza schoeniclus</i> )
<b>Vulnérable</b>	Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> ) Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> ) Goéland leucophé ( <i>Larus michahellis</i> ) Cochevis huppé ( <i>Galerida cristata</i> ) Bruant des roseaux ( <i>Emberiza schoeniclus</i> ) Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> ) Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> ) Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> ) Tarier des prés ( <i>Saxicola rubetra</i> ) Milan royal ( <i>Milvus migrans</i> ) Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> ) Martin pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> ) Verdier d'Europe ( <i>Chloris chloris</i> ) Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )

		Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> ) Oie cendrée ( <i>Anser anser</i> )
<b>Quasi-menacée</b>	Bruant proyer ( <i>Miliaria calandra</i> ) Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) Grand cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> ) Effraie des clochers ( <i>Tyto alba</i> ) Mésange noire ( <i>Periparus ater</i> ) Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> ) Perdrix grise ( <i>Perdrix perdrix</i> )  Pouillot fitis ( <i>Phylloscopus trochilus</i> ) Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> ) Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	Traquet motteux ( <i>Oenanthe oenanthe</i> ) Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> ) Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> ) Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) Pouillot fitis ( <i>Phylloscopus trochilus</i> ) Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> ) Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> ) Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> ) Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )  Roitelet huppé ( <i>Regulus regulus</i> ) Fauvette des jardins ( <i>Sylvia borin</i> ) Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> ) Mouette rieuse ( <i>Chroicocephalus ridibundus</i> )  Martinet noir ( <i>Apus apus</i> ) Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> )
Préoccupation mineure	60	62
Non évalué	1	-
Non applicable	3	2
Sans statut	3	-

Seules quelques espèces nicheuses ou susceptibles de nicher (CR, EN ou VU) font l'objet d'une description.

Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) est un oiseau trapu présentant une coloration rouge-rose au niveau de la gorge et des joues. Ses habitats de prédilection sont les zones boisées de conifères ou feuillus, avec un sous-bois dense. Il apprécie aussi les vergers, les parcs et les jardins où il est souvent beaucoup plus facile de l'observer. Le nid est construit sur la branche d'un arbre, dans un buisson ou un taillis. La femelle y dépose 4 à 6 œufs. Cet oiseau est actuellement en déclin sur le territoire français en raison de la destruction de son habitat. La réduction des lisières de forêts et des haies entraîne la disparition de ses zones de nidification et de nourrissage. L'usage des herbicides a également un impact important sur l'espèce.





Le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) est un petit oiseau terrestre brun. Il apprécie les milieux frais, humides et dégagés. On peut néanmoins le voir dans les terrains cultivés, les friches, les talus herbeux et le long des côtes maritimes. C'est une espèce migratrice qui niche au sol dans les prairies ou les champs. La femelle pond quatre à six œufs entre mai et juin et il y a souvent deux couvées. Moins de trois cent dix couples nichent en région Centre Val de Loire principalement en Eure-et-Loir.

Le **bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) fréquente les zones cultivées avec haies et lisières boisées. C'est un oiseau typique des lisières forestières mais on le trouve également en rase campagne notamment en hiver. Il est souvent perché sur les fils électriques. Dans les champs, il picore les graines de plantes herbacées de céréales en sautillant au sol. Il se nourrit également de baies et d'insectes. Le nid est fabriqué par la femelle dans un fourré près du sol.



La **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) est un petit passereau brun. En période nuptiale, le front et la poitrine des mâles prennent une coloration rouge. C'est une espèce migratrice partielle qui niche dans un buisson à moins d'un mètre cinquante de hauteur dans les friches,



les landes et les régénérations forestières. Les pontes sont constituées de cinq œufs en moyenne. Le nid est parfois si mal dissimulé qu'un prédateur ou un observateur indiscret provoquent souvent la destruction ou l'abandon de la nichée, les pontes de remplacement sont ainsi fréquentes. Les données chiffrées pour cette espèce font défaut mais les experts s'accordent pour décrire une réduction de la

population supposée proche de 30% depuis dix ans. Ce déclin est dû à la disparition des haies et jachères en milieu agricole et à l'évolution des landes vers le boisement.

◆ Calendrier des prospections

Cinq sorties sur les amphibiens et les reptiles ont été réalisées sur la commune du Boullay-Mivoye entre mars et juillet 2016.

Année	Date
2016	27 Mars
	26 Avril
	15 Mai
	14 juin
	21 Juillet

◆ Bilan des données

Espèces	Protection Nationale	Statut liste rouge régionale	Statut liste rouge nationale	Déterminante ZNIEFF
Alyte accoucheur	Article 2	NT	LC	X
Crapaud commun	Article 3	LC	LC	
Grenouille agile	Article 2	LC	LC	
"Grenouille verte"				
Triton alpestre	Article 3	VU	LC	
Triton palmé	Article 3	LC	LC	

**L'Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) est une espèce de petite taille dont l'adulte dépasse rarement 45 mm de longueur pour un poids situé autour d'une dizaine de grammes. Son aspect général est trapu. Ses pupilles sont caractéristiques de forme ovale à losangique avec un iris doré veiné de noir. Sa peau revêt un aspect granuleux, avec la présence de quelques petites pustules éparées. Les adultes peuvent être observés de mars à octobre. L'activité journalière est maximale au crépuscule et pendant la nuit. On trouve l'Alyte accoucheur souvent en petites colonies. La reproduction, qui intervient en avril-mai, est très particulière, car chez les Alytes, les œufs, au lieu d'être déposés dans l'eau, sont portés par le mâle jusqu'au moment de l'éclosion. La nourriture se compose de petits arthropodes





(araignées, insectes, mille-pattes), vers et mollusques. Il se rencontre en principe dans des formations végétales assez ouvertes naturelles (landes, tourbières, garrigues...) ou artificielles (carrières, vieux murs, terrils...). L'espèce est assez tolérante au niveau de ses habitats aquatiques de reproduction, pourvu que ceux-ci soit suffisamment ensoleillés et qu'elle bénéficie de nombreuses cachettes à proximité, y compris en zone urbaine.

Le **Triton alpestre** (*Ichthyosaura alpestris*) occupe des habitats assez variés et est observable dans différents milieux à proximité d'un point d'eau. A l'échelle de la France, cette espèce accuse actuellement un retrait de son aire de répartition du



sud vers le nord et se trouve en limite sud-ouest de répartition en région Centre-Val de Loire. Son déclin en région Centre est en lien avec l'atlantisation récente du climat local, mais il est accentué de manière très importante par la disparition et la fragmentation de ses habitats de prédilection (réseaux de mares et de haies). Ce triton est très rare et les stations connues en Eure-et-Loir sont majoritairement isolées entre elles.

Espèces	Protection Nationale	Statut liste rouge régionale	Statut liste rouge nationale
Lézard des murailles	Protection nationale : Article 2	LC	LC
Couleuvre à collier	Protection nationale : Article 2	LC	LC
Orvet fragile	Article 3 de l'arrêté du 19/11/07	LC	LC
Vipère péliade	Protection nationale : Article 4	EN	LC



La **Vipère péliade** est le serpent le plus rare de la Région Centre-Val de Loire. C'est une espèce septentrionale qui a décliné tout au long du 20ème siècle. Cette espèce se retrouve actuellement en limite d'aire de répartition en région Centre-Val de Loire. On ne la rencontre plus qu'en Eure-et-Loir où elle est signalée seulement dans 13 communes. Son statut de conservation est très préoccupant.



◆ Calendrier des prospections

Deux sorties sur les insectes ont été réalisées sur la commune du Boullay-Mivoye.

Année	Date
2016	20 juin
	25 août

◆ Bilan des données

Espèces	Protection	Statut liste rouge régionale	Déterminante ZNIEFF
Ecaille chinée	Directive Habitats-Faune-Flore annexe II	LC	
Robert le diable		LC	
Flambé		LC	X
Tabac d'Espagne		LC	X
Azuré des Nerpruns		LC	
Hespérie de la Mauve		LC	
Myrtil		LC	
Belle dame		LC	
Procris		LC	
Vulcain		LC	
Moro sphinx		LC	
Piérade sp.		-	
Citron		LC	
Demi-deuil		LC	
Azuré commun		LC	
Paon-du-jour		LC	
Mégère		LC	
Fadet commun		LC	
Epirrhoe tristata		-	
Ecaille du sénéçon		LC	
Vanesse des chardons		LC	
Processionnaire du pin		-	
Sylvain		LC	X
Petite tortue		LC	

24 espèces de papillons ont été recensées dont une est à l'annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore et trois sont déterminantes ZNIEFF. Une est invasive.

**L'Ecaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*) est un papillon dont le dessus des ailes antérieures est vert noir à reflets métalliques avec des bandes jaunes transversales. Le dessus des ailes postérieures, que l'on aperçoit parfois lorsque l'adulte est posé, est généralement rouge vermillon avec des taches noires.



Cette espèce a une génération par an. Au printemps, les chenilles hivernantes achèvent leur développement. Elles sont polyphages sur de nombreuses plantes herbacées ou ligneuses. La chrysalide est localisée dans une fine toile de soie blanche au pied de la végétation. Les adultes ont une activité diurne et nocturne. Ils se reposent fréquemment dans les endroits frais et semblent butiner préférentiellement les fleurs de l'Eupatoire à feuilles de chanvre. Les œufs sont déposés par plaque sur le dessous des feuilles de la plante hôte. Cette espèce est présente à la Lièvrerie.



Le **Flambé** (*Iphiclides podalirius*) est l'un de nos plus grand papillons avec une envergure de 90 mm maximum pour les femelles. Il est thermophile c'est à dire qu'il aime la chaleur. Le Flambé est un hôte des milieux chauds et secs, voire plus ou moins rocheux ou pierreux. Il affectionne les friches clairsemées ou buissonnantes, les jardins à l'abandon, les zones cultivées retournées à l'état sauvage, etc. La chenille

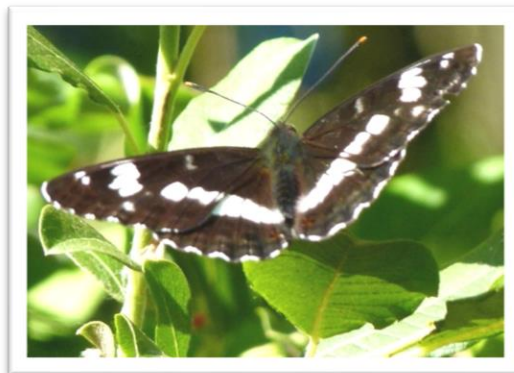
se développe de préférence sur le prunellier, mais également sur l'aubépine, ainsi que sur divers fruitiers (pêchers, amandiers, pruniers, cerisiers). Cette espèce est également présente à la Lièvrerie.

Le **Tabac d'Espagne** (*Argynnis paphia*) est une grande espèce sylvicole mésophile fréquentant les lisières et les forêts claires. La chenille se développe sur diverses violettes. Les imagos de ce papillon parcourent de bonnes distances d'un vol puissant, mais se posent aussi



en nombre sur des sites fleuris ou plus rarement au sol.

Le **Sylvain** (*Limenitis camilla*) est un papillon de moyenne envergure dont la face dorsale est marron barrée d'une bande médiane blanche. Il affectionne les clairières ensoleillées des grands bois, souvent humides ainsi que les lisières des bois mixtes. Ses plantes hôtes sont les chèvrefeuilles et la symphorine.



La **Processionnaire du pin** (*Thaumetocampa pityocampa*), est un papillon plus connu sous forme de chenilles se déplaçant en file indienne, se nourrissant d'aiguilles diverses et provoquant ainsi un affaiblissement important des arbres. Outre les dégâts dans les pins, c'est un animal dangereux pour l'homme et les animaux de compagnie à cause de ces longs poils à fort caractère urticant pouvant provoquer d'importantes réactions allergiques, ou des troubles oculaires ou respiratoires.

Leur progression vers le nord en France sous l'effet du réchauffement climatique est suivie par l'équipe de l'Unité de Recherche de Zoologie Forestière (URZF) de l'INRA d'Orléans. A priori il n'y aurait pas d'impact sur la faune, alors qu'il y en aurait un sur la flore, les pins étant fortement endommagés.

4 espèces communes de libellules ont été contactées sur la commune.

Espèces	Protection	Statut liste rouge régionale	Déterminante ZNIEFF
Agrion jovencelle		LC	
Nymphe au corps de feu		LC	
Anax empereur		LC	
Sympétrum strié		LC	

Un Phasme (*Clonopsis gallica*) a été vu et photographié par une habitante de la commune.

## L'inventaire des mammifères

### ◆ Calendrier des prospections

Une sortie spécifique concernant les chauves-souris a été réalisée sur la commune du Boullay-Mivoye. Les autres mammifères ont été notés lors de prospections sur d'autres groupes.

Année	Date
2016	1er septembre

### ◆ Bilan des données

4 espèces de chauves-souris ont été entendues sur la commune.

Espèces	Protection	Statut liste rouge régionale	Déterminante ZNIEFF
Pipistrelle commune	Protection nationale : article 2	LC	
Pipistrelle de Khul	Protection nationale : article 2	LC	
Pipistrelle de Nathusius	Protection nationale : article 2	NT	X
Murin sp.	Protection nationale : article 2	-	



La **pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) est une petite chauve-souris légèrement plus grande que la pipistrelle commune. Son pelage est sur le dessus roux à brun-marron et il est brun clair à brun-jaune en dessous. C'est une espèce sylvicole qui apprécie particulièrement les forêts de feuillus humides et les pinèdes sèches, souvent à proximité de l'eau. En plaine, elle est fréquente dans les campagnes cultivées, les parcs et le long des bois mais assez rarement près des habitations. Au sein de la commune, elle a été entendue dans les boisements au lieu-dit "La lièvrerie".

15 mammifères ont été vus sur la commune. Ils sont listés dans le tableau ci-après.

Espèces	Protection	Statut liste rouge régionale	Déterminante ZNIEFF
Hérisson d'Europe		LC	
Lapin de garenne		LC	
Lièvre brun		LC	
Ecureuil roux		LC	
Chevreuril Européen		LC	
Sanglier		LC	
Taupe d'Europe		LC	
Rat sp.		-	
Lérot		LC	
Musaraigne sp.		-	
Souris grise		LC	
Belette		LC	
Fouine		LC	
Campagnol sp.		-	
Renard roux		LC	

Toutes les espèces de mammifères inventoriées et identifiées à l'espèce sont communes mais la liste est loin d'être exhaustive.

L'**Hermine**, espèce discrète dont peu d'observations sont réalisées a été vue sur la commune en 2010. Cette espèce est quasi-menacée sur la liste rouge régionale et déterminante ZNIEFF, en raison de sa répartition irrégulière, de la faible densité de ses populations et du piégeage dont elle fait encore l'objet malgré son retrait de la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles.



## Carte de localisation des espèces patrimoniales



Sources : IGN Orthophotos 2012

Réalisation : Eva Chéramy, Eure-et-Loir Nature, octobre 2017

## IV) Les zones d'intérêt et les préconisations d'action

### 4.1) Les zones d'intérêt à enjeux de conservation

Les inventaires faunistique, floristique et des habitats ont permis de mettre en évidence 6 zones d'intérêt pour la biodiversité au sein de la commune. Il est également important de souligner la présence d'une avifaune de plaine patrimoniale au niveau des zones cultivées.

- **La Lièvrerie**, lieu-dit situé à l'extrême nord de la commune est constitué de boisements et de friches abritant un nombre important d'espèces faunistiques et floristiques d'intérêt. On soulignera la présence d'une espèce floristique protégée au niveau régionale, le Géranium sanguin ainsi qu'un papillon inscrit à l'annexe II de la directive Habitat, l'Ecaille chinée. Le Triton alpestre est présent dans une mare forestière.
- **Les Vignes de Fonville**, localisées à l'ouest du hameau de Fonville sont également constituées de boisements et de friches avec une majorité de milieux ouverts. On y dénombre une espèce protégée au niveau régional, l'Orchis pyramidale.
- **Les Marnières**, lieu-dit au sud du hameau de Fonville, constitué majoritairement de boisements sur sol calcaire avec un réseau souterrain de galeries (anciennes marnières) instables et partiellement effondrées. Ces dernières sont des habitats potentiels pour l'hivernage des chauves-souris mais elles n'ont pu être prospectées en raison de la dangerosité des galeries qui s'effondrent régulièrement. Sur le secteur, une flore intéressante est présente avec notamment l'Ophrys mouche (espèce assez rare et déterminante ZNIEFF) et le campanule à feuilles de pêcher (espèce rare).
- Plusieurs **mares** sont présentes sur la commune (au minimum 6). Les mares sont des milieux de petite taille mais accueillant de nombreuses espèces inféodées aux milieux aquatiques souvent d'intérêt du fait de la raréfaction de ces milieux. La configuration en réseau des mares leur confère un intérêt supplémentaire (refuge si une mare est à sec, communication des espèces entre les mares...). L'Alyte accoucheur, amphibien quasi-menacé sur la liste rouge régionale a été entendu au niveau de deux d'entre elles. Une plante aquatique assez rare, le cératophylle épineux, est présente au niveau de deux mares.
- Le **Bourg** du Boullay-Mivoye, accueille une biodiversité intéressante liée soit à la présence d'eau mais aussi aux vieux murs (présence d'une flore spécifique assez rare).



# Carte des zones d'intérêt





## 4.2) Les préconisations d'actions

### FICHE ACTION n°1 : La renaturation de l'ancien terrain de tennis

**Site concerné** : l'ancien terrain de tennis.

**Etat des lieux** : Cet espace, plus utilisé depuis longtemps est à l'abandon. Visuellement non esthétique, il a une emprise importante sans utilité.

**Préconisations** : Il serait intéressant d'effacer cet ouvrage afin de dédier l'espace à la faune et à la flore. Il constituerait en même temps un secteur agréable pour les habitants de la commune.



En fonction du budget disponible deux options sont possibles.

**Option 1** : L'idéal serait de retirer complètement l'ancien terrain de tennis. D'une part les poteaux et le grillage mais également le revêtement au niveau du sol. Cette option est la plus coûteuse puisque l'intervention d'une société possédant les engins et outils adéquats sera nécessaire. L'objectif est de retrouver un sol naturel (une couche de terre végétale sera peut-être nécessaire si le retrait du revêtement engendre une grosse différence de niveau avec le reste du site) et non artificiel.

Ensuite la plantation d'un verger composé



Vue schématique du site avec la création d'un verger



d'espèces rustiques peut constituer un aménagement favorable à la faune (oiseaux, insectes) mais également aux habitants du village. Un fauchage tardif sera réalisé sur ce secteur.

Si on souhaite porter une attention particulière aux pollinisateurs, la création de jachères mellifères et fleuries peut-être envisagée à la place du verger. Un cheminement voire un banc pour accéder à cet espace et en profiter seront installés. Le cheminement sera simplement un espace enherbé tondu régulièrement. Des aménagements en faveur de la faune (amphibiens, reptiles, insectes) pourront compléter l'installation des jachères.



Vue schématique du site avec la création de jachères

**Option 2 :** Si le coût du retrait du revêtement est trop élevé, seuls le grillage et les poteaux peuvent être retirés. Une couche de terre végétale calcaire recouvrira le revêtement afin de pouvoir accueillir une flore spécifique puisque l'enracinement ne pourra être que superficiel. Des aménagements pour la faune ainsi que des jachères en périphérie du site peuvent également être implantés.



Sources : IGN, Orthophotos 2012

Réalisation : Eva Chéramy, Eure-et-Loir Nature, octobre 2017

Vue schématique du site avec recouvrement du revêtement

Liste d'essences mellifères pouvant entrer dans la composition de la jachère mellifère :

Phacélie  
Coquelicot  
Bourrache  
Mélilot blanc  
Mélilot officinal  
Agripaume cardiaque  
Sainfoin  
Vipérine

Liste d'essences favorables aux papillons :

Mauve musquée  
Calament népéta  
Hysope officinal  
Véronique en épi  
Mauve sauvage  
Echinops à tête ronde  
Silène enflée  
Souci des champs

◆ **Bien choisir les essences plantées**

**Choisir des espèces adaptées aux conditions du site** (sol, exposition, climat, etc.), faire attention aux espèces pouvant être envahissantes, privilégier l'utilisation d'espèces locales.

*Pour les massifs :* privilégier les **plantes vivaces** pour économiser l'usage des intrants et minimiser le coût des achats de plantes annuelles. S'il est nécessaire de planter des plantes annuelles, favoriser les espèces à intérêt écologique comme le souci, la bourrache, le bleuet, le cosmos, le lin, la nigelle, la matricaire, la camomille et la capucine qui sont des espèces susceptibles de favoriser la venue d'autres espèces comme les papillons et ainsi enrichir la biodiversité du site.

◆ **Favoriser la lutte biologique**

**Utiliser des auxiliaires** (faune « utile » : prédateurs des ravageurs, pollinisateurs et décomposeurs) en favorisant leur colonisation spontanée. Par exemple, l'installation de coccinelles permettra de lutter contre les pucerons qui causent des dégâts sur un massif d'arbustes ou de rosiers.

 Ne pas utiliser des espèces invasives comme la coccinelle asiatique.

**Installer des gîtes à insectes et des nichoirs à oiseaux.**

◆ **Valoriser les déchets verts**

Valoriser les déchets verts en produisant du **compost** soit directement sur site, soit au sein de plate-forme de compostage.

Réutiliser les rémanents pour faire du **paillage**.

◆ **Faire du paillage**

Utiliser les rémanents des fauches et tontes séchées et les branches broyées issues de l'élagage pour pailler les massifs afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes, protéger les sols contre l'érosion, conserver l'humidité du sol et l'enrichir en matière organique.



## ◆ Fauchage différencié des bords de route

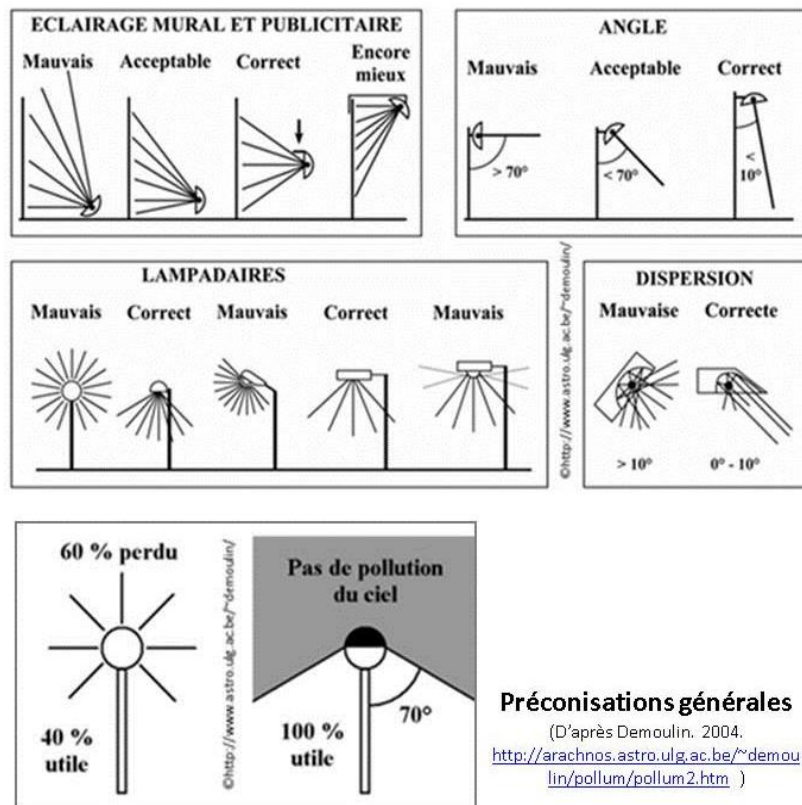
Les emprises routières représentent un linéaire important et leur largeur de quelques mètres est souvent intéressante. Malheureusement ces espaces qui pourraient servir de refuges pour les espèces (flore, insectes), de zones de chasse (oiseaux), de corridors écologiques sont souvent entretenus de manière intensive offrant peu de possibilités d'utilisation pour la faune et la flore.



La largeur des emprises permet d'appliquer deux types de gestion sur ces zones. Une première bande d'une soixantaine de centimètres à côté de la route peut être entretenue intensivement afin de répondre aux enjeux de sécurité. Par contre, le reste de l'emprise pourrait être gérée de manière différenciée avec une fauche par an. Elle permettra de jouer un rôle positif pour la biodiversité.

## ◆ Réduire la pollution lumineuse

L'éclairage a un impact non négligeable sur la faune sauvage. Il affecte les parcours migratoires et engendre des dérèglements des rythmes biologiques chez les oiseaux. De plus, il accroît la mortalité de ces animaux ainsi que celle des insectes qui viennent se tuer directement sur les lampes ou s'épuisent à tourner à proximité du lampadaire sans jamais pouvoir retrouver





leurs habitats. L'éclairage des lieux publics impacte également la perception du paysage notamment la perception du ciel nocturne. Il a de surcroît un coût qu'il est possible de diminuer en éclairant à bon escient.

Quelques solutions pour réduire la pollution lumineuse :

- ✓ **Identifier les réels besoins**, selon les lieux. Il a été montré que l'éclairage des lieux publics entre minuit et 5h du matin était peu nécessaire. Pour des raisons de sécurité, il est possible de laisser allumer les lampadaires au niveau des croisements de rues et des passages piétons toute la nuit ;
- ✓ Remplacer les lampadaires qui ne sont pas indispensables par des **dispositifs réfléchissants** ;
- ✓ **Réduire l'éclairage des bâtiments publics** ;
- ✓ Utiliser des **ampoules à sodium basse pression**.

Pour une meilleure acceptation par la population, la diminution de la durée de l'éclairage peut se faire progressivement, par étapes et périodes tests, sans oublier d'expliquer aux habitants qu'il est possible d'adapter l'éclairage aux besoins réels.

REMARQUE : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, l'éclairage des façades doit être éteint au plus tard à 1 heure du matin et il ne doit pas être allumé avant le coucher du soleil (Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie).

Document de références :

- *Municipalité et protection de la nature*, LPO Loire-Atlantique

### **Sites concernés**

Les habitations, les bâtiments, les ponts et les jardins

### **État des lieux**

En France, la grande majorité des chauves-souris accomplissent tout ou partie de leur cycle de vie dans les éléments bâtis. Les combles, quel que soit leur volume, mais aussi les caves ou les interstices des murs sont des endroits appréciés par ces mammifères pour mettre bas, hiberner, ou simplement séjourner pendant une ou plusieurs journées. Les jardins, petits ou grands, et les arbres peuvent également héberger des chauves-souris. Ces milieux constituent des terrains de chasse privilégiés, notamment dans les zones gagnées par l'urbanisation.

Il est possible en adoptant quelques mesures simples, de favoriser l'installation des chiroptères chez soi, ou de conforter la présence d'individus qui peuvent avoir déjà élu domicile dans une habitation.

### **Menace**

La destruction des gîtes (arbres creux, vieux greniers...), la condamnation des accès aux parties inutilisées des habitations, la diminution des habitats et des proies (notamment par l'utilisation massive de pesticides) des chauves-souris ont entraîné une forte régression de leurs populations.

### **Préconisations**

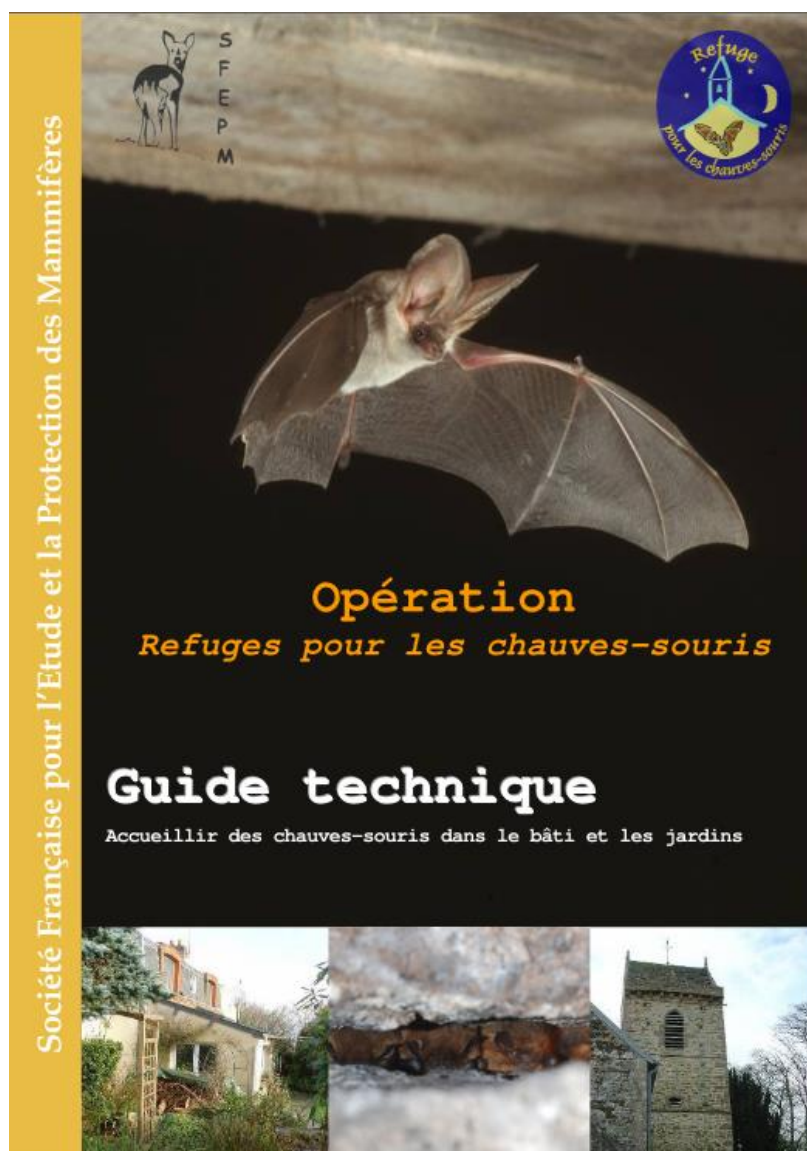
- ✓ Réaliser les différents travaux d'entretien du bâti et des jardins aux bonnes périodes.
- ✓ Adapter ou créer des passages (portes, tabatières, chiroptières...) favorables aux chauves-souris dans le bâti
- ✓ Lors du traitement des charpentes, utiliser des produits non toxiques pour les chauves-souris (à base de sel de Bore par exemple).
- ✓ Conserver les gîtes et les cavités favorables dans les constructions et les arbres.
- ✓ Prévoir des aménagements spécifiques pour les chauves-souris dans le bâti lors de la construction (charpente, toiture, maçonnerie...).
- ✓ Gérer de manière extensive votre jardin (proscrire l'utilisation de pesticides,

conserver les arbres creux et cavités du bois, maintenir ou créer un couvert végétal de feuillus ainsi que des haies et allées boisées, créer des mares, laisser des zones herbacées non tondues...)

- ✓ Installer des gîtes artificiels (nichoirs)

Toutes ces préconisations sont détaillées dans le Guide technique "Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins" de la SFPEM disponible sur internet à l'adresse suivante :

[http://www.bourgogne-nature.fr/fichiers/gt-11-gtdec2011\\_1364903205.pdf](http://www.bourgogne-nature.fr/fichiers/gt-11-gtdec2011_1364903205.pdf)



### **Reconnaître la renouée du Japon**

La renouée du Japon est une plante vivace à rhizomes, formant des fourrés denses pouvant atteindre 3 à 4 mètres de hauteur.

Ses tiges sont creuses, cassantes et tachetées de rouge. Ses feuilles sont longues, triangulaires ou en forme de cœur. Elles portent à leur aisselle de minuscules fleurs blanches regroupées en grappes.

Elle se rencontre dans les milieux frais et ensoleillés, sur des terrains perturbés par l'Homme (remblais, abords des voies de communication, friches, etc.) et les zones humides (abords des mares, fossés, etc.).

C'est une plante dont la levée de dormance est conditionnée par les métaux, particulièrement les métaux lourds et l'aluminium. Cela signifie qu'elle pousse sur un sol pollué par ces éléments.



### **Sites concernés**

Deux stations ont été recensées sur le territoire communal : une au lieu-dit « La Lièvrerie », et une seconde au lieu-dit "Les Marnières"

### **État des lieux**

Les stations sont actuellement de petite taille. Il est donc encore possible de les gérer dans le but d'essayer de les éradiquer.

### **Menace**

Cette plante a la capacité de se propager très facilement. La principale menace est une propagation de l'espèce aux dépens des espèces locales qui va engendrer une perte de biodiversité.



## Préconisations

### A savoir avant d'agir :

Une intervention rapide sur un site colonisé restreint les moyens mis en œuvre pour contrôler l'espèce. L'élimination totale des stations de renouées est rare. **L'objectif de la gestion est avant tout de stabiliser et de contrôler leur extension.**

### Ce qui est conseillé :

**Une fauche plusieurs fois par an** (minimum 4 fois par an) de la partie aérienne de la plante sera réalisée afin de l'épuiser et de favoriser le développement de la flore indigène.

- La fauche s'espacera dans le temps au fur et à mesure que la plante perdra de sa vigueur ;
- La fauche comporte un risque en raison des probabilités de dispersion de fragments susceptibles de bouturer. Pour éviter la dissémination, **les parties coupées seront séchées ou brûlées puis emmenées en déchetterie.** Le séchage ou le brûlage est impératif sinon la renouée risque de se développer dans un autre endroit. Les outils utilisés devront être bien nettoyés après la fauche pour ne pas transporter des rhizomes. Un seul petit morceau de rhizome suffit pour que la renouée repousse ;
- La période d'intervention a lieu **dès avril/mai au début du développement de l'espèce et répété régulièrement tout au long de sa période végétative**, au minimum 4 fois dans l'année pendant 2 à 7 ans.

**La plantation d'espèces ligneuses locales à croissance rapide** (saule, aulne, etc.) permet d'apporter un ombrage limitant le développement de la plante.

### Ce qui est déconseillé :

L'arrachage est peu efficace car les rhizomes longs et profonds sont difficiles à arracher en totalité.

La lutte chimique est à proscrire car les molécules de synthèse la stimulent. La traiter aux herbicides la fera encore plus proliférer!

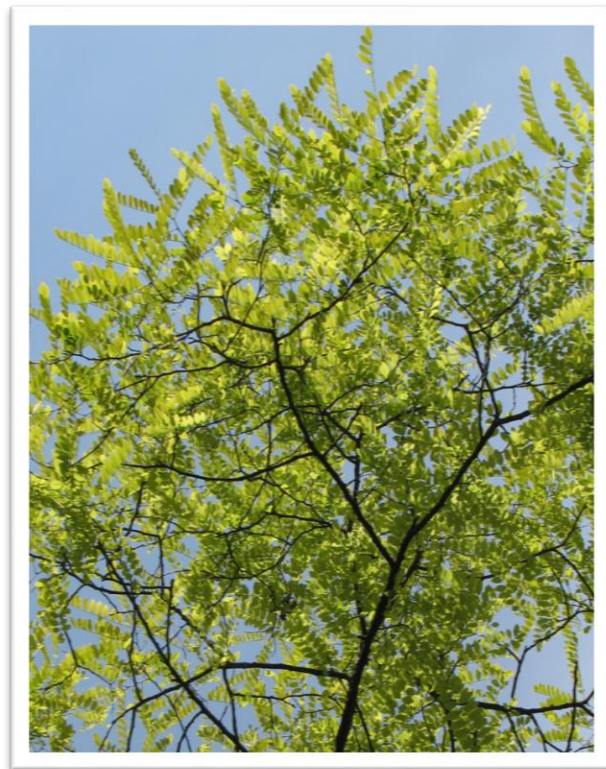
## Document de référence :

- *Les renouées asiatiques*, Conservatoire Botanique National de Bailleul.
- *L'encyclopédie des plantes bio-indicatrices*, Gérard Ducerf

### **Reconnaître le robinier faux-acacia**

Le robinier faux-acacia est un arbre portant des rameaux épineux et pouvant atteindre 30 mètres de hauteur. Son écorce est profondément crevassée. Ses feuilles sont composées de 3 à 10 paires de folioles. Ses fleurs sont blanches, parfumées et regroupées en longues grappes pendantes.

C'est un arbre pionnier à croissance rapide, poussant en pleine lumière sur des sols secs. Il a la particularité de pouvoir fixer l'azote atmosphérique au niveau de ses racines et ainsi d'enrichir le sol. Il est donc capable de coloniser les milieux pauvres en éléments nutritifs. L'espèce se propage essentiellement par drageonnement ou rejet de souche, ce qui lui permet de s'étendre rapidement sur une zone.



On le rencontre souvent dans les zones urbaines et alluviales, les pelouses, les lisières forestières et les clairières.

### **Sites concernés**

L'espèce est présente un peu partout sur la commune mais en grandes quantités au niveau du lieu-dit « Les Marnières ».

### **Menace**

La prolifération de l'espèce au détriment d'espèces indigènes qui à terme risque d'engendrer une perte de biodiversité.

### **Préconisations**

#### **A savoir avant d'agir :**

Une intervention rapide sur les milieux encore peu colonisés par le robinier permet de

limiter l'énergie et les ressources financières à mobiliser pour sa gestion.

Il est important de se concentrer sur la gestion des foyers de colonisation de l'espèce (milieux ouverts, lisières forestières).

Le robinier est une espèce pionnière qui pousse dans les milieux ensoleillés, **la meilleure manière de le limiter est de créer des zones d'ombre** en favorisant la végétation indigène.

Ce qui est conseillé :

**Une fauche annuelle** permet de limiter la propagation du robinier dans les secteurs où il n'est pas souhaité.

**Le cerclage** est une technique qui peut être utilisée **pour supprimer des arbres adultes isolés**.

- Cette technique consiste à :
  - ✓ **Réaliser deux entailles circulaires autour du tronc**, distantes de 10 cm et d'une profondeur de plusieurs centimètres. Ces entailles empêchent la circulation de la sève jusqu'aux racines. Peu à peu l'arbre se dessèche et tombe au bout de quelques années ;
  - ✓ Cette opération se fait à **hauteur d'Homme**, au début de l'**automne** ;
  - ✓ Elle est **peu coûteuse** mais réalisable uniquement dans des lieux peu fréquentés pour éviter tout accident lié à la chute de l'arbre.

Le cerclage n'est pas adapté pour des peuplements importants. Dans ce cas, **une coupe des arbres suivie d'un dessouchage et de l'arrachage systématique des rejets** sont nécessaires. Ces opérations se font hors période de floraison, de préférence en hiver. Une re-végétalisation des zones déboisées est impérative pour éviter la réinstallation du robinier.

Tous les produits de coupe et de fauche doivent être exportés en déchetterie et brûlés.

Document de référence :

- *Le robinier faux-acacia*, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

### Reconnaître la vigne-vierge commune

La vigne-vierge commune est une liane possédant des feuilles composées de 5 folioles. Elle s'accroche à divers supports à l'aide de vrilles possédant 3 à 5 ramifications. En automne, les feuilles rougissent et les baies bleu sombre attirent les oiseaux qui s'en nourrissent.

Elle apprécie les milieux frais tels que les lisières forestières, les forêts clairsemées et les friches. Sa colonisation est facilitée par les perturbations des milieux naturels causées par les activités humaines.



### Sites concernés

Un seul pied est présent au lieu-dit "Les Marnières".

### État des lieux

Elle ne semble pas s'étendre sur la commune.

### Menace

La propagation de l'espèce au dépens des espèces locales qui à terme risquent de disparaître si une perturbation du milieu se produit.

### Préconisations

#### Ce qui est conseillé :

Un **arrachage manuel** de la plante permet de limiter son expansion. Des **fauches répétées** contribuent à affaiblir la plante, mais ne permettent pas de l'éliminer.

Tous les produits issus de l'arrachage et de la fauche doivent être exportés en déchetterie et brûlés.

#### Ce qui est déconseillé :

La lutte chimique est à proscrire. Elle n'est pas efficace sur le long terme et elle a des effets néfastes sur l'environnement et la santé.



**Site concerné :** Les mares communales

**Etat des lieux :** Ces mares sont artificielles avec pour la majorité plusieurs côtés murés. Elles peuvent cependant abriter une faune et une flore d'intérêt. Grenouilles vertes et crapauds communs s'y reproduisent.

**Menaces :** La fermeture et le comblement des mares et donc leur disparition ainsi que celle de la faune et la flore associées sont l'évolution naturelle de ces milieux si aucune intervention n'est faite.

**Préconisations :**

### **La mare de Fonville**

Cette mare est entourée de murets mais comme il y a peu d'eau, une végétation aquatique (carex, Joncs, Massette etc...) s'y développe. Elle abrite l'alyte accoucheur, amphibien quasi-menacé.

Il faudra veiller à contenir la végétation aquatique en particulier les massettes à

larges feuilles qui ont tendance à gagner et à consommer une quantité non négligeable d'eau.



### **La mare rue de la Mairie**



Elle est enclavée entre des bâtiments, la route et des murs. Le niveau d'eau monte jusqu'aux murets, si bien qu'aucune végétation aquatique n'est présente, limitant la colonisation du milieu par la faune inféodé. Il faudrait pouvoir reprofiler au moins un côté en pente douce mais la configuration de la mare rend cet aménagement impossible limitant la

colonisation de la faune et de la flore et l'intérêt de ce milieu.

## La mare rue des Blatiers

Ici encore la mare est "cloisonnée" par 4 murs. Une ripisylve arbustive a colonisé 3 côtés de la mare. Elle accueille le Cératophylle épineux, espèce aquatique assez rare en Eure-et-Loir. L'Alyte a également été entendu à proximité. La mare se situe le long de la route et d'une prairie. Si c'est possible, il serait



intéressant de pouvoir réaliser un pente douce sur un côté. Les arbres dont le port avance au dessus de l'eau pourraient être taillés afin de laisser pénétrer plus de lumière.

## La mare du Vivier



Cette mare présente une forme allongée en bord de route et de champs. Les pentes sont abruptes mais sans muret. Une partie d'une berge pourrait être retravaillée en pente douce (cf. carte ci-contre) afin de favoriser le développement d'une végétation semi-aquatique et d'être plus favorable aux odonates et aux amphibiens. Par contre, l'environnement présent autour de la mare (routes et cultures) est défavorable voire mortifère pour la faune remettant en question la réalisation de cet aménagement. Il ne faudrait pas attirer des espèces et augmenter leur risque de collision avec les véhicules empruntant le réseau routier environnant.



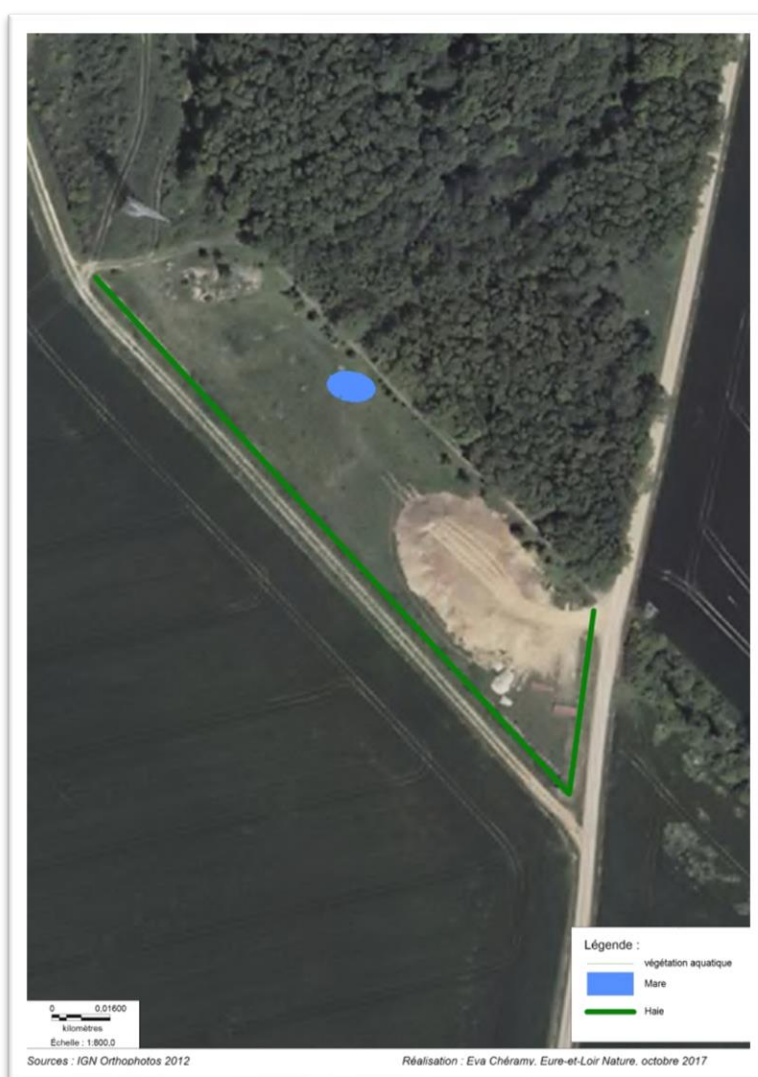
**Site concerné :** Friche communale localisée en lisière sud du boisement des marnières .

**Etat des lieux :** Cette friche présente un intérêt pour la biodiversité mais il pourrait être augmenté par une gestion où des aménagements adaptés.

**Préconisations :** Une flore spontanée est présente sur cette zone. Il convient de la conserver en fauchant tardivement (novembre voire décembre). Il serait intéressant d'avoir un point d'eau pour la faune qui servirait également de relai entre les mares du bourg et celle de Fonville. La zone n'est pas forcément propice à la création d'une mare (géologie : formation résiduelle à silex, localisation : plutôt au niveau du plateau) mais possible en adaptant l'aménagement aux conditions du site. Dans ce cas il est conseillée de partir sur la pose d'une géo membrane en recouvrant cette dernière d'un substrat qui permettra à la flore aquatique de s'implanter. Il est possible d'amorcer la végétalisation en plantant quelques touffes de végétaux (joncs, carex...).

L'aménagement devra avoir lieu au début de l'automne afin que les pluies automnales et hivernales puissent remplir la mare.

La haie présente en bord de route pourrait être complétée et renforcée avec des essences d'arbustes locaux. Elle pourrait être prolongée le long du chemin agricole. Une haie multi-strate et multi-rang d'essences variée est plus favorable pour la biodiversité.



## Annexes 1 : Liste des espèces flores présentes sur la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Localisation	Date	Observateur
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	CC		Terrain de sport	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	CC		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Allium vineale</i> L.	Ail de vignes	CC		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	CC		La lievrerie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Anemone sylvestris</i> L.	Anémone des bois	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	CC		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Ballota nigra</i> L. subsp. <i>Meridionalis</i> (Beg.) Beg.	Ballote fétide	C			juil-16	Anne Despeyroux
<i>Barbarea vulgaris</i> R. Br.	Barbarée commune	C			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Tragus racemosus</i> (L.) All.	Bardanette en grappe	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec-de-cigogne commun	C		Bord de champs vivier	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC		La lievrerie Fonville	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce des prés	CC		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau pubescent	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Bromus</i> sp.	Brome	/		Friche	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Bromus hordeaceus</i> L. s. l.	Brome mou s. l.	CC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC			juil-16	Anne Despeyroux
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque	CC		Terrain de sport	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Anchusa arvensis</i> (L.) M. Bieb.	Buglosse des champs	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Ononis repens</i> L. subsp. <i>repens</i>	Bugrane rampante	CC			juil-16	Anne Despeyroux
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis toujours vert	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret des oiseaux	CC			03/05/2016	Eva Chéramy



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Localisation	Date	Observateur
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>erectum</i> Syme	Caille-lait blanc s. l.	CC		Friche	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Campanula</i> sp.	Campanule	/		Terrain de sport, La lieverrie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Campanula persicifolia</i> L.	Campanule à feuilles de pêcher	R			août-16	Anne Despeyroux
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	CC			août-16	Anne Despeyroux
<i>Asplenium trichomanes</i> L. subsp. <i>Quadrivalens</i> D.E.Mey.	Capillaire des murailles	C			17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	CC		La lieverrie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	CC		La lieverrie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centauree scabieuse	C		Bord de champs vivier	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet	Céraiste commun	CC		Terrain de sport	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Ceratophyllum demersum</i> L.	Cératophylle épineux	AR		Mare village	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	CC		La lieverrie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil sauvage	C			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Carduus nutans</i> L. s. l.	Chardon penché s. l.	C		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	CC		La lieverrie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Castanea sativa</i> Miller	Châtaignier	CC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	CC		Eglise	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC		La lieverrie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. s. l.	Cirse des champs s. l.	CC			août-16	Anne Despeyroux
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	C		Bourg	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	C		La lieverrie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Miller) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	CC		Friche	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Localisation	Date	Observateur
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépis capillaire	CC		Bourg	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton	Cyclamen à feuilles de Lierre	!		La lièvrerie, les marnières	nov-16	Anne Despeyroux
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC		Bord de champs vivier	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	C				Anne Despeyroux
<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier commun	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Hieracium murorum</i> / <i>H. glaucinum</i> / <i>H. maculatum</i>	Epervière des murs (gr.)	AR				Eva Chéramy
<i>Stachys germanica</i> L.	Epiaire d'Allemagne	R	Déterminant ZNIEFF		03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe à feuilles étroites	C			juil-16	Anne Despeyroux
<i>Epilobium tetragonum</i> L. subsp. <i>tetragonum</i>	Epilobe à tige carrée	CC		Eglise	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Epilobium montanum</i> L.	Epilobe des montagnes	AC		Bourg	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Acer campestre</i> L. s. l.	Erable champêtre s. l.	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	CC		Mare	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn. subsp. <i>erythraea</i>	Erythrée petite-centaurée	CC				Anne Despeyroux
<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe épurge	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Ranunculus ficaria</i> L. s. l.	Ficaire fausse-renoncule s. l.	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	CC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon petit-houx	AR			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CC		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	C		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link subsp. <i>scoparius</i>	Genêt à balai	CC		La lievrerie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	C		Bord de champs vivier, terrain de sport	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Localisation	Date	Observateur
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin	CC		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	CC		La lievrerie Fonville	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Geranium sanguineum</i> L.	Géranium sanguin	RR	Régionale	La lievrerie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	CC			juil-16	A. Despeyroux
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	AR				A. Despeyroux
<i>Arum italicum</i> Miller s. l.	Gouet d'Italie s. l.	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tâcheté	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	CC		Friche	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	CC		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Vinca major</i> L.	Grande Pervenche	!			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Helleborus viridis</i> L. subsp. <i>occidentalis</i> (Reuter) Schiffner	Hellébore verte	RR	Déterminant ZNIEFF		03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	CC		Friche	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Taxus baccata</i> L.	If	!			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune	CC		Mare Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm. subsp. <i>non-scripta</i>	Jacinthe des bois	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille sauvage	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coulter	Knautie des champs	CC		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laîche des bois	CC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Carex riparia</i> Curtis	Laîche des rives	C		Mare Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Carex divulsa</i> Stokes s. l.	Laîche écartée s. l.	C		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	C		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron épineux	CC			août-16	A. Despeyroux
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraicher	CC			août-16	Anne Despeyroux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Localisation	Date	Observateur
<i>Lactuca scariola</i> L.	Laitue scariole	CC		Bord de champs vivier	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	CC		Eglise	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	CC		Mare de la mairie	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linaire commune	CC			11-mai-12	Anne Despeyroux
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC			août-16	Anne Despeyroux
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies	CC				Anne Despeyroux
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère ovale	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. Sativa	Luzerne cultivée	AC				Anne Despeyroux
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	CC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Medicago arabica</i> (L.) Hudson	Luzerne tachée	C		Mare Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Luzula campestris</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule champêtre	C			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lyclope d'Europe	CC		Bord de champs vivier	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia	AR			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier commun	!		Terrain de sport	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	C		Mare Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Matricaria perforata</i> Mérat	Matricaire inodore	CC		Bord de champs vivier	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Mauve à feuilles rondes	CC		Eglise	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	C		Friche	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Melampyrum arvense</i> L.	Mélampyre des champs	AC				Anne Despeyroux
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Ménilot blanc	AR		Flonville		Anne Despeyroux
<i>Melissa officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Mélisse officinale	!		Fonville		A. Despeyroux
<i>Mentha aquatica</i> L. s. l.	Menthe aquatique s. l.	C		Mare Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Prunus avium</i> L. var. <i>avium</i>	Merisier	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC		Bord de champs vivier, La lieverrie Fonville	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Localisation	Date	Observateur
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc	C				Anne Despeyroux
<i>Lunaria annua</i> L.	Monnaie-du-pape	!			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	CC		Eglise	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Sinapis arvensis</i> L. s. l.	Moutarde des champs s. l.	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Convallaria majalis</i> L. var. <i>majalis</i>	Muguet	AC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari à toupet	C			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Myosotis arvensis</i> Hill s. l.	Myosotis des champs s. l.	CC		Bord de chmaps vivier	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Myosotis hérissé	C			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc	R		Mare Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) L.C.M. Richard	Néottie nid-d'oiseau	AR			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier	CC		Mare de la Mairie	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Juglans regia</i>	Noyer	/		Place	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.	Odontite rouge	C				Anne Despeyroux
<i>Ophrys apifera</i> Hudson subsp. <i>apifera</i>	Ophrys abeille	AC				A. Despeyroux
<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	AR	Déterminant ZNIEFF	20-30 pieds	03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel	Orchis bouc	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Orchis des montagnes	C			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Orchis purpurea</i> Hudson	Orchis pourpre	AC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard	Orchis pyramidal	AR	Régionale		03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Ulmus minor</i> Miller s. l.	Orme champêtre s. l.	CC		Bord de champs vivier	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	Ornithogale en ombelle	AR			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Orobanche picridis</i> F. W. Schultz	Orobanche du picris	AR		La lievrerie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	C			août-16	A. Despeyroux
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	CC		Terrain de sport	17/06/2016	Eva Chéramy
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Protection	Localisation	Date	Observateur

<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	CC		Terrain de sport	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	CC		Friche	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	CC		Bord de champs vivier	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	CC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	CC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Bernh.	Petite bardane	C			août-16	Anne Despeyroux
<i>Vinca minor</i> L.	Petite Pervenche	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	CC		La lievrerie Fonville	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Taraxacum gr. officinale</i>	Pissenlit s. l.	CC		Terrain de sport	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles s. l.	CC		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne-de-cerf	AC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC		Terrain de sport	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Pyrus communis</i> L.	Poirier cultivé	RR			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode commun	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Malus sylvestris</i> Miller subsp. <i>sylvestris</i>	Pommier sauvage	AC		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Hypochaeris radicata</i> L. s. l.	Porcelle enracinée s. l.	CC		Terrain de sport	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC				A. Despeyroux
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bast.) Boreau	Pulmonaire à longues feuilles	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass commun	CC		bord de champs	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	CC		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule tête-d'or	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	CC		Bord de champs vivier	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Reseda luteola</i> L.	Réséda jaunâtre	C		Les vignes	août-16	A. Despeyroux
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	CC		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Staut	Protection	Localisation	Date	Observateur

<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	CC		Terrain de sport	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	CC		Bord de champs vivier, Mare de la Mairie	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Rosa rubiginosa</i> L.	Rosier rouillé	AC	Déterminant ZNIEFF		17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Salsifis des prés	C		La lieverrie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	AC			août-16	A. Despeyroux
<i>Fagopyrum esculentum</i>	Sarrasin	/		La lieverrie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AC		La lieverrie Fonville	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Salix alba</i> L. subsp. <i>alba</i>	Saule blanc	C		Mare vivier	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	CC		Bord de champs vivier	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Eleocharis</i> sp.	Scirpe	/		Bord de champs vivier	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Séneçon commun	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	CC		Terrain de sport	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinal	C		La lieverrie Fonville	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Sambucus nigra</i> L. var. <i>nigra</i>	Sureau noir	CC		Eglise	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yéble	AC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Trifolium pratense</i> L.	Tréfle des prés	CC		Eglise	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Trifolium repens</i> L.	Tréfle rampant	CC		Bord de champs vivier, terrain de sport	03/05/2016, 17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	CC			03/05/2016, 17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterrade	Valérianelle potagère	C			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra	AR			17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	CC				A. Despeyroux
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	CC			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	CC		Terrain de sport	03/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Veronica filiformis</i> Sm.	Véronique filiforme	AR			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Veronica austriaca</i> L. subsp. <i>Dubia</i> (Chaix ex Lapeyr.) Kerguélen	Véronique germandrée	AR			03/05/2016	Eva Chéramy
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Staut	Protection	Localisation	Date	Observateur

<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	CC		Terrain de sport	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	C		Bord de champs vivier	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreber	Vesce à quatre graines	C		Bord de champs vivier, La lievrerie Fonville	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Vesce cultivée	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	C			juil-16	Anne Despeyroux
<i>Vicia lutea</i> L.	Vesce jaune	AR		Bord de champs vivier	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vigne vierge commune	!		Les marnières	nov-16	Anne Despeyroux
<i>Viola reichenbachiana</i> Jordan ex Boreau	Violette de Reichenbach	C			17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Viola riviniana</i> Reichenb. subsp. <i>riviniana</i>	Violette de Rivin	CC			03/05/2016	Eva Chéramy
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	CC		La lievrerie Fonville	17/06/2016	Eva Chéramy
<i>Alopecurus</i> sp,	Vulpin sp	/		Terrain de sport, Bord de champs vivier	17/05/2016	Eva Chéramy
<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne.		!		Mare de la mairie	17/05/2016, 17/06/2016	Eva Chéramy

## Annexes 2 : Liste des espèces avifaunistiques présentes sur la commune

Nom scientifique	Espèces	Rareté en Eure et Loir	Niveau de protection	Statut de conservation Régional	Statut de conservation National	Espèces déterminantes ZNIEFF
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	R	Protection nationale article 3	CR	VU	X
<i>Milvus migrans</i>	Milan royal		Directive "Oiseaux" annexe I, Protection nationale: article 3	CR*	VU	
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche		Directive "Oiseaux" annexe I, Protection nationale: article 3	EN	LC	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin		Directive "Oiseaux" annexe I, Protection nationale: article 3	EN	LC	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	P	Directive "Oiseaux" annexe I, Protection nationale: article 3	EN	NT	X



Nom scientifique	Espèces	Rareté en Eure et Loir	Niveau de protection	Statut de conservation Régional	Statut de conservation National	Espèces déterminantes ZNIEFF
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	P	Directive "Oiseaux" annexe II, Protection nationale: article 3	EN	NT	X
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	C	Directive "Oiseaux" annexe II et III, Espèce chassable	LC	LC	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur D'Europe		Directive "Oiseaux" annexe I, Protection nationale article 3	LC	VU	X
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	C	Directive "Oiseaux" annexe II	LC	LC	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	C	Directive "Oiseaux" annexe II	LC	LC	
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	C	Directive "Oiseaux" annexe II et III, Espèce chassable	LC	LC	
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule		Directive "Oiseaux" annexe II et III, Espèce chassable	LC	LC	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	C	Directive "Oiseaux" annexe II et III, Espèce chassable, Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	P	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	LC	LC	
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	LC	LC	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	LC	LC	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	LC	LC	
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	LC	LC	
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	LC	LC	X
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque		Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable, Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Streptopelia turtur</i>	Touterelle des bois	P	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable, Protection nationale article 3	LC	VU	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		Directive "Oiseaux" annexe II, Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	R	Directive "Oiseaux" annexe II, Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeaux freux		Directive "Oiseaux" annexe II, Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		Directive "Oiseaux" annexe II, Protection nationale: article 3	LC	LC	

Nom scientifique	Espèces	Rareté en Eure et Loir	Niveau de protection	Statut de conservation Régional	Statut de conservation National	Espèces déterminantes ZNIEFF
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	C	Protection nationale : article 3	LC	LC	
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	C	Protection nationale article 3	LC	LC	X
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen duc		Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres		Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	C	Protection nationale article 3	LC	LC	

Nom scientifique	Espèces	Rareté en Eure et Loir	Niveau de protection	Statut de conservation Régional	Statut de conservation National	Espèces déterminantes ZNIEFF
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	C	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple bandeau	P	Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Sitta europaea</i>	Sitelle torchepot		Protection nationale article 3	LC	LC	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	C	Protection nationale article 3	LC	NT	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	C	Protection nationale article 3	LC	NT	X
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	C	Protection nationale article 3	LC	NT	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	C	Protection nationale article 3	LC	NT	
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	C	Protection nationale article 3	LC	NT	
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	C	Protection nationale article 3	LC	VU	
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	P	Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	C	Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	C	Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	C	Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	C	Protection nationale: article 3	LC	LC	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	C	Protection nationale: article 3	LC	NT	
Nom	Espèces	Rareté	Niveau de protection	Statut de	Statut de	Espèces

scientifique		en Eure et Loir		conservation Régional	conservation National	déterminantes ZNIEFF
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	C	Protection nationale: article 3	LC	NT	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	C	Protection nationale: article 3	LC	NT	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	C	Protection nationale: article 3	LC	VU	
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	C	Protection nationale: article 3 et 6	LC	LC	
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du canada		Directive "Oiseaux" annexe II	Naa (espèce introduite)	NAa	
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	Nab	LC	
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	C	Protection nationale article 3	Nab	NT	X
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide		Directive "Oiseaux" annexe II et III, Protection nationale: article 3	NE	LC	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard st martin	C	Directive "Oiseaux" annexe I, Protection nationale: article 3	NT	LC	X
<i>Perdrix perdrix</i>	Perdrix grise		Directive "Oiseaux" annexe II et III, Espèce chassable, Protection nationale article 3	NT	LC	
<i>Alauda avernsis</i>	Alouette des champs	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	NT	NT	
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	C	Protection nationale : article 3	NT	LC	
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire		Protection nationale article 3	NT	LC	
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	R	Protection nationale article 3	NT	LC	
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		Protection nationale article 3	NT	NT	
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	C	Protection nationale article 3	NT	VU	
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie		Protection nationale: article 3	NT	LC	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	C	Protection nationale: article 3	NT	VU	
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		Directive "Oiseaux" annexe I, Protection nationale article 3	VU	NT	
<b>Nom</b>	<b>Espèces</b>	<b>Rareté</b>	<b>Niveau de protection</b>	<b>Statut de</b>	<b>Statut de</b>	<b>Espèces</b>



scientifique		en Eure et Loir		conservation Régional	conservation National	déterminantes ZNIEFF
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable	VU	NT	X
<i>Larus michahellis</i>	Goeland leucophée		Protection nationale article 3	VU	LC	
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé		Protection nationale article 3	VU	LC	
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	C	Protection nationale article 3	VU	VU	X
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	P	Protection nationale: article 3	VU	EN	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		Protection nationale: article 3	VU	VU	
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	C	Directive "Oiseaux" annexe I, II et III, Espèce chassable		LC	
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	P	Directive "Oiseaux" annexe II et III, Espèce chassable		VU	X
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	C	Directive "Oiseaux" annexe II, Espèce chassable		NA	